

Enquête publique 2013 Avis sur le LIEN

Tout d'abord, je m'étonne que des juges, à la demande de quelques habitants de Grabels, aient pu invalider un tracé longuement discuté entre les deux communes de Combaillaux et de Grabels, sur lequel elles s'étaient mis d'accord, : n'est-ce pas ce qui s'appelle « privilégier l'intérêt privé contre l'intérêt public » ?

Quand je suis venu m'installer à Combaillaux, il y a maintenant près de 19 ans, il était prévu sur les documents d'urbanisme que le LIEN suive « le tracé historique », très proche du tracé N°1 « Saint-Gély du Fesc par le sud du mas de Gentil ».

A l'époque déjà, le tracé était le plus logique : le plus court et le plus économique, le moins impactant en matière d'activités agricoles et d'environnement, et enfin le moins dérangeant pour les populations.

Ce n'est pas le cas des autres tracés notamment des tracés N°2 « Combaillaux est » et N°3 « Combaillaux ouest » : le tracé N°2, non content de couper la plaine agricole entre Saint-Gély et Combaillaux impacte plus que fortement toutes les populations du bas de la commune de Combaillaux ; le tracé N°3 impacte directement le village de Combaillaux avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer sur les paysages et les populations.

Il va donc sans dire que mon choix s'oriente sans hésitation vers le tracé N°1 en raison de tous les arguments ci-dessus. Bien sûr, ce tracé impacte les habitants du lotissement de Grabels « Le Pradas ». Mais n'oublions pas que le tracé du LIEN était prévu sur les documents d'urbanisme bien avant la construction de ce lotissement. Il est donc certes regrettable que le Maire de Grabels n'ait pas, à l'époque, interdit ce lotissement en raison du tracé du LIEN. Il est regrettable également que les personnes qui ont fait construire dans ce lotissement n'aient pas consulté le Plan d'Occupation des Sols ; s'ils l'ont fait, ils ont construit en connaissance de cause.

Il serait donc totalement injuste de rejeter sur les habitants de Combaillaux, la faute d'élus de Grabels et la négligence de quelques personnes.

Malgré cela, le Maire de Combaillaux (Alain Poulet) a accepté à l'époque de discuter avec le Maire de Grabels (André Falguettes) et de faire des concessions, pour décider d'un tracé qui aurait l'accord des deux communes. Que demander de plus ?

Combaillaux, le 17 septembre 2013

Benoit LECOMTE